

**Extrait du Registre aux délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL****Convocation du 7 mars 2024  
Séance du 14 mars 2024****Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS**

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles.

**OBJET : Fixation des enjeux prioritaires pour le contrat de ville « Quartiers 2030 »**

La Politique de la Ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle s'efforce ainsi d'améliorer la vie des habitants résidant sur des quartiers concentrant des difficultés sociales, économiques et urbaines.

L'ancien cadre contractuel de la Politique de la Ville, le Contrat de Ville, est arrivé à échéance en 2023. Mis en place en 2015, cet appel à projets annuel constituait l'outil partenarial fixant le périmètre, les priorités et les modalités des interventions soutenues par les différents financeurs dans les quartiers prioritaires du territoire. L'esprit de ce fonctionnement sera repris dans une nouvelle version de contractualisation, dénommée « Quartiers 2030».

C'est une politique partenariale et contractuelle car elle s'appuie sur des contrats liant les collectivités territoriales avec l'État et d'autres partenaires permettant de financer des projets et des actions concrètes portés par les services de l'agglomération, municipaux ou des associations dont l'action s'insère à l'échelle de l'intercommunalité et au niveau local.

Conformément aux instructions de la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030, le nouveau Contrat de Ville Quartiers 2030 entrera en vigueur en 2024 pour une durée de six ans avec une actualisation prévue en 2027.

Il convient de fixer pour la Commune de Waziers les enjeux prioritaires suivants :

1. **La réussite éducative** : cité éducative, PRE, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, l'inclusion sociale, la citoyenneté active
2. **L'employabilité** : accompagnement des publics éloignés vers l'emploi, la levée des freins à l'emploi, la dynamisation économique dans les quartiers
3. **La transition urbaine et écologique** : rénovation urbaine, rénovation du bassin minier, l'amélioration du cadre de vie et transition écologique
4. **Le bien vivre ensemble, la tranquillité publique, l'accès à la santé**

**Vote : Adopté à l'unanimité**

La secrétaire de séance,  
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Laurent DESMONS



Publié sur le site internet : 03/04/2024

Envoyé en préfecture : 26/03/2024

Reçu en préfecture : 26/03/2024

Identifiant : 059-215906546-20240314-2024\_033-DE